

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
 6 mois : 16
 3 mois : 9

Poste : 35 fr.
 6 mois : 18
 3 mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonné doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

SAUMUR

1^{er} Août 1882.

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

Le Président de la République a passé la soirée en conférences successives avec plusieurs hommes politiques qu'il plus ou moins officieusement fait prier pour passer la soirée à l'Élysée. M. Grévy ayant voulu charger les présidents de la Chambre et du Sénat de composer un cabinet de dissolution, on sait que ceux-ci lui répondirent : « A quoi bon ? avec un scrutin d'arrondissement, la même Chambre reviendra, avec cette aggravation qu'un certain nombre de radicaux seront remplacés par des conservateurs. »

Il les consulta alors pour savoir si la révision de la Constitution, au point de vue électoral, pouvait être tentée actuellement avec quelques chances de succès. M. M. Brissot et Leroyer furent d'avis qu'il n'y avait rien à faire dans cette voie-là. Hier soir, les renseignements sur la formation probable du futur cabinet étaient tout à fait incertains.

Nous devons dire, pourtant, qu'après le départ de toutes les personnes venues dimanche soir à l'Élysée, M. Léon Say est resté seul et très-tard avec le Président de la République.

Paris, 31 juillet, 4 h., soir.

La situation ne s'est point modifiée depuis hier. Dans tous les journaux de ce soir, nous trouvons à peu près les mêmes renseignements. Beaucoup de députés persistent à croire à la possibilité d'un ministère Freycinet, dont seraient exclus les partisans de l'intervention en Egypte. Cette combinaison aboutissant, M. Wilson prendrait la succession de M. Léon Say, et M. Davaux celle de M. Jules Ferry.

D'autre part, plusieurs membres de la gauche radicale se sont rendus hier soir et

ce matin chez M. de Freycinet, pour l'entretenir de la situation. M. de Freycinet a déclaré que sa résolution de quitter les affaires était définitive. Des personnes bien informées, et dont les relations avec l'Élysée sont connues, affirment que la constitution du cabinet est toute prête et que le Parlement en sera informé avant la fin de la séance.

Mais la séance a été levée faute de ministres pour prendre part à la discussion du budget.

On se plaint beaucoup au Palais-Bourbon de l'inaction dont paraît faire preuve M. Grévy dans la présente crise ministérielle.

Le Temps dit que M. Grévy aurait voulu que la Chambre fit connaître son sentiment.

D'après la Gazette de France, on parle d'un cabinet Leroyer, de Marcère et Ribot.

Plusieurs noms sont mis en avant pour la composition du futur ministère :

- M. Ribot, pour la justice ;
 - M. de Marcère, pour l'intérieur ;
 - M. Bernard Lavergne, pour l'instruction publique ;
 - M. Wilson, aux finances, naturellement.
- M. Clémenceau, le tombeur du ministère Freycinet, aurait été présenté par plusieurs de ses collègues.

Mais, à aucun prix, il n'accepterait de faire partie d'une combinaison. Son heure n'est pas encore arrivée.

L'Union républicaine, c'est-à-dire le parti gambettiste, tourne au ministre Brissot, histoire d'user M. Brissot.

En ce qui concerne les ministres démissionnaires, M. Léon Say surnagera, M. Cocheret aussi.

M. Ferry voudrait bien ne pas s'en aller. Il est à souhaiter qu'il succombe avec les de Mahy et Tirard, condamnés d'avance pour leur insuffisance.

Les ministres de la guerre et de la marine suivront sans doute M. de Freycinet.

Dans la combinaison Billot-Le Royer, ce serait le général Billot qui prendrait la présidence du conseil. M. Le Royer aurait les sceaux.

On ne nomme pas le ministre des affaires étrangères.

La plupart des sous-secrétaires d'Etat seraient pourvus du portefeuille de leur département. Il avait été question un moment de la constitution d'un nouveau cabinet, mais avec M. de Freycinet pour chef de file.

A ce sujet, M. Clovis Hugues a déclaré dans les couloirs que si le nouveau ministère était reformé avec les débris de l'ancien, il monterait à la tribune protester contre un tel mépris des règles parlementaires et du sentiment de la Chambre.

LA CRISE ET LA PRESSE.

Le désarroi et l'anarchie s'accroissent de plus en plus au sein de cette Chambre républicaine ; il est aisé de lire, entre les lignes, qu'aucun journal, gambettiste ou élyséen, ne croit plus à la possibilité d'un ministère sérieux et que la dissolution devient la seule solution où les partisans de la République espèrent trouver le salut de leur chimère.

La République française se réjouit évidemment de la chute de M. de Freycinet ; malgré sa joie, en face de la dislocation générale, elle est obligée de faire un aveu intéressant :

« La République, pourquoi se le cacher ? est arrivée à une époque singulièrement critique. Elle recule au dedans à mesure qu'elle recule au dehors. On vient de renverser le cabinet de M. de Freycinet, le plus délétère des gouvernements que le pays ait subis depuis quelques années. C'est bien ; mais cela est loin de suffire. Sans de grands efforts, nous continuerons à aller à la dérive.

» Ce qu'il nous faut tout d'abord, c'est que le chef de l'État, ayant le sentiment pro-

fond de ses devoirs, se montre pénétré de la grandeur des destinées de la France et prêt à faire au pays le sacrifice de ses préventions et de ses goûts personnels. »

Après ce coup de patte à M. Grévy, qui assurément ne changera ni ses goûts ni ses habitudes pour si peu, — voici ce que dit le journal de M. Gambetta à l'adresse de la Chambre :

« Ce qu'il nous faut, enfin, c'est un Parlement instruit des problèmes qui s'agitent en France, en Europe, en Orient, un Parlement qui fasse passer les grands intérêts de la nation avant les petites préoccupations électorales de l'arrondissement ; un Parlement où les groupes cherchent à s'entendre et non à s'excommunier, à accroître la République et non à satisfaire de misérables rancunes ; un Parlement où il se forme, par des sacrifices réciproques, des majorités stables, fermes, capables de soutenir et de défendre un gouvernement. Serait-ce donc impossible ? Mais cela s'est vu, jusqu'à un certain point du moins, dans la Chambre qui a précédé celle-ci, et il nous semble que le Sénat, depuis qu'il a été renouvelé, réalise à un assez haut degré cet idéal. Nous voudrions conseiller aux députés de suivre l'exemple de leurs aînés du Luxembourg. »

Le mot est dur et l'invite au Sénat n'est pas déguisée : c'est la dissolution sans phrases.

L'Événement se prononce ouvertement pour la dissolution.

La Paix ne voit et ne craint que M. Gambetta. C'est lui qui est le battu de la journée.

D'après le Rappel, le vainqueur c'est M. Clémenceau ; puis ce journal très-perspicace se réjouit, tout est pour le mieux.

Pour M. Rochefort, dans l'Intransigeant, c'est la dissolution immédiate :

« Dans cet écrasement des freycinetistes (intervention modeste) et des gambettistes (intervention illimitée), la victoire reste, en

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE X.

Pauvre Geneviève !... elle semblait, victime d'un cauchemar odieux, se débattre dans l'inconnu, avec l'apprêt singulier du devoir à remplir.

Tout était nouveau pour elle, dans cet exil laborieux, dont toutes les heures s'écoulaient en recherches vaines. Les coutumes l'étonnaient ; les moeurs froissaient en elle certaines délicatesses ; le langage, qu'elle comprenait heureusement et formulait assez bien, devenait l'unique auxiliaire de sa tâche épineuse.

Elle allait d'hôtel en hôtel, de maisons de famille en maisons meublées, interrogeant, priant, obtenant tantôt la communication du livre des voyageurs, tantôt le signalement d'une dame étrangère, tantôt un renseignement banal et tantôt une indication jugée d'abord précieuse, mais qui s'évanouissait en s'approfondissant.

Souvent aussi, malgré la déférence accordée à la note officielle du colonel X... dont elle était

munie, la jeune femme essayait un refus sans aubage, ou des soupçons vagues qui la blessaient durement.

A la direction de la police, où elle se rendait chaque soir, on n'avait rien découvert sur Lucy Bourgeat. A l'Ambassade, aucun indice n'était parvenu. Un renseignement lui fut donné, pourtant, mais si vague...

Le quatrième jour de son arrivée, une femme de chambre de Charring-Cross-Hôtel la prévint qu'un Français la demandait au salon.

Espérant une communication de l'Ambassade, elle vola dans les escaliers et pénétra, le cœur battant, dans le salon de l'établissement.

Une exclamation de bonheur répondit à son entrée rapide.

— Geneviève !...

Elle n'en pouvait croire ses yeux... mais elle en croyait sa joie profonde... C'était bien Placial Molins qui lui serrait fraternellement les mains !

— Mon cousin... ici ?... Comment va Jeannine ?

— On ne peut mieux.

— Mais comment est-il possible que ce soit vous ?

— Moi, ma chère Geneviève... bien heureux de venir mettre à votre disposition une activité, un dévouement, dont on n'a plus voulu là-bas.

— Mon beau-père ?...

— M'a très-nettement prié de rentrer chez moi ;

et, comme j'insistais pour remplir le mandat dont vous m'avez chargé près de lui, près de Jeannine, sa franchise n'a pas reculé devant une véritable exécution. Il s'est prétendu espionné, tyrannisé par ma présence. Je suis parti de Fontenay pour Paris avant-hier, et de Paris pour Londres hier ; si-je mal fait ?

— Pouvez-vous le demander ?

— Vraiment, je vous fais plaisir ?

— Certes !... seulement ce voyage... vos études délaissées...

— Je réparerai le temps perdu ; mais, voyez-vous, ma cousine, j'étais trop inquiet... Ce vieillard ne songeait pas, lui, à tous les écueils d'une immense cité comme Londres, pour l'ignorance d'une femme de votre âge... de votre isolement. J'en frémissais. Me voyant libre, je n'ai pu y tenir davantage : j'ai pris l'express pour Calais.

— Mon bon Placial !

— Si vous m'aviez grondé, renvoyé, j'aurais éprouvé beaucoup de peine. Mais vous ne me renverrez pas, n'est-ce pas, Geneviève ?

— Non... non... s'écria-t-elle avec élan ; je suis bien trop heureuse de vous sentir près de moi pour m'aider, me suppléer, au besoin. Je suis parfois si lasse !

— Et vous n'avez rien découvert ?

— Rien, si ce n'est la rencontre de deux dames

répondant assez au signalement donné et dont on

m'avertit... je vais aller aux informations... mais sans grand espoir.

— Peut-être M^{lle} Lucy n'est-elle pas dans la direction où vous la cherchez.

— J'en suis réduite à le désirer. Peut-être Léon est-il plus heureux en Italie. Oh ! qu'il la ramène, mon Dieu... et que son père ne recueille pas en entier les fruits dont il a semé les germes !

— Qu'attendre d'une femme sans Dieu ? murmura Placial.

— La révolte, la passion, l'affranchissement de tout lien social. Pauvre Lucy ! répondit Geneviève, les yeux pleins de larmes.

Ils ne s'oublèrent pas dans les douceurs de cette amicale réunion. Les heures étaient précieuses. Un cab fut appelé, ils y montèrent pour aller parcourir un quartier assez éloigné, où l'on avait prévu tout récemment Geneviève que des étrangères étaient descendues. « Une mère et une fille », disait l'agent ; M^{me} Avrial ne servait-elle pas de mère à Lucy ?

Étrange mère !

C'était une matinée d'aventures.

Le cab n'eut pas fait vingt tours de roue dans la direction indiquée qu'il croisa un landau, découvert malgré le froid assez piquant, de la couverture duquel débordaient des toilettes élégantes.

Deux femmes y étaient assises : M^{me} Avrial, Lucy.

somme, aux intransigeants, qui repoussent l'une et l'autre. Mais comme il est probable que le Président de la République n'a aucune envie d'aller chercher ses nouveaux ministres dans notre rédaction, qui, sans aucun doute d'ailleurs, déclinerait la mission délicate de former un cabinet, nous ne voyons guère qu'une issue à l'impasse où les finasseries de M. de Freycinet ont engagé la République: c'est la dissolution.

Le Radical est au contraire « absolument opposé à toute dissolution ».

Le XIX^e Siècle, feuille républicaine, est au désespoir.

Il regarde autour de lui, et ne voit plus personne, dans toute la République, capable de se mettre déceintement un portefeuille sous le bras. Il s'écrie:

« Mais enfin si l'on trouve des ministres, convenez que ce seront de pauvres sires. Tout ce qui a une valeur, tout ce qui présente une surface, tout ce qui porte un nom, tout ce qui offre un sens, du centre gauche à l'extrême gauche, est impossible. Allons-nous donc traîner tout le reste de la législature entre le cabinet Bouvard et le ministère Péouchet? »

Un de ces jours, quand il y aura un ministère, nous demanderons à notre confrère s'il maintient son opinion.

Les 75 Quand Même!

Voici les noms des 75 députés qui ont voté pour le ministère dans la demande des crédits égyptiens:

- MM. Achard, Alicot, Amagat, Arnould, Belle, Berlet, Bernot, Bouilliez-Bridou, Caduc, Camescasse, Carotte, Sadi Carnot, Godefroy Cavaignac, Chabré, Francis Charmes, Franck Chauveau, Cirier, Cocheret.
- David (Indre), Charles Desmoutiers, Devade, Jules Develle (Eure), Devès, Drumel, Durand (Ile-et-Vilaine), Dureau de Vaulcomte, Durieu, Duvaux.
- Even (de Dinan).
- Hippolyte Faure (Marne), Charles Ferry, Jules Ferry, Léon Fourcand.
- Garrigal, Galineau, Giroud, René Goblet, Graziani, Louis Guillot.
- Hénon, Hugot.
- Lalanne, de La Porte (Deux-Sèvres), Bernard Lavergne, Lecomte (Mayenne), Arthur Leroy, Levêque, Logerotie.
- De Mahy, Mauguin, Maunoury, Million.
- Pagès, Parry, Philippoteaux, Pierre-Alpe, Pinault, Frogier de Ponlevoy.
- Renault-Morlière, Ribot, Edmond Robert, Roudier, Rousseau, Royer, marquis de Roys.
- Silhol.
- Tezenas, Thomas (Marne), Tiersot, Tirard, Toulet.
- Vachal, Varambon.
- Richard Waddington, Wilson.

Un cri partit du cab, qui s'arrêta net sur l'ordre de Placial.

Geneviève, n'écoulant que son cœur, s'élança sur le trottoir et courut saisir les mains de M^{lle} Bourgeal pétrifiée de surprise.

— Enfin!... je vous retrouve! s'écria la jeune femme, le visage rayonnant. Si vous saviez combien d'inquiétudes et de larmes vous nous causez!... Votre frère vous cherche en Italie... Votre père a failli mourir!...

— Pourquoi ne le soignez-vous pas, alors? riposta brusquement Lucy qui reprenait son sang-froid devant l'inraisemblable hasard de cette rencontre.

— Il m'a envoyée à votre recherche... sans perdre une heure... sans vouloir rien entendre...

— Toute seule?... Vous me cherchez toute seule?

— Certainement... Je suis partie bien malheureuse!... bien embarrassée.

— Mais non, chère madame, rassurez-vous, je vous prie, s'écria M^{lle} Avrial, en se soulevant sur les coussins du landau. Nous allons nous attendre sur votre solitude et nous émerveiller de votre courage... tandis que monsieur votre cousin vous sert de garde du corps.

— Ah!... ce bon Placial! c'est vrai... il a eu pitié de moi... il m'arrive, fit Geneviève, envoyant un regard reconnaissant à M. Molins debout, dé-

L'ARTICLE DU Pensiero.

Nous avons annoncé que M. Récipon se proposait de questionner le garde des sceaux au sujet des mesures que le gouvernement comptait prendre relativement à l'odieuse article publié par le *Pensiero*, journal séparatiste imprimé à Nice.

La Paix nous apprend que M. le procureur général de la cour d'Aix a saisi de la question le ministre de la justice, et que M. Humbert, la veille de sa démission, avait ordonné des poursuites.

Nous avons peine à comprendre la vertueuse indignation de nos républicains.

Est-ce qu'à la nouvelle de la mort du sinistre condottiere de Caprera, les Chambres n'ont pas levé leurs séances en signe de deuil?

Est-ce que toute la presse de gauche n'a pas arrosé de ses larmes le cadavre de l'ennemi de la France?

Est-ce que, hier encore, le conseil municipal n'a pas décidé de donner à une rue de Paris le nom de l'homme qui, sur son lit d'agonie, déclarait mourir avec le regret de n'avoir pas rendu Nice à l'Italie? Or, que reprochent nos républicains au *Pensiero*? Simplement d'avoir réédité les déclarations haineuses de Garibaldi.

Le patriotisme républicain aurait-il donc deux mesures: l'une vis-à-vis de Garibaldi, l'autre vis-à-vis d'un simple journaliste?

Ce n'est pas à un député de la gauche qu'appartient le droit de demander justice au nom de la France outragée.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Les journaux anglais se montrent satisfaits de l'abstention de la France.

D'après une dépêche communiquée à plusieurs journaux, les chefs bédouins des régions orientales entre le canal de Suez et le Nil sont venus se mettre à la disposition de M. de Lesseps.

Arabi leur a recommandé d'obéir à M. de Lesseps, et c'est M. de Lesseps qui donne les laissez-passer.

Constantinople, 31 juillet.

Lord Dufferin, invité hier à faire connaître la réponse de l'Angleterre à la proposition d'intervention turque, a déclaré que l'Angleterre ne pouvait pas retirer ses troupes d'Égypte; que l'inactivité de la politique ottomane l'obligeait à assumer seule la tâche de rétablir l'ordre dans ce pays, et qu'elle n'acceptait la coopération des troupes turques que moyennant une déclaration formelle et sans aucune espèce d'ambiguïté, que devra faire la Porte sur ses véritables intentions.

Alexandrie, 31 juillet.

Le khédive, d'accord avec les ministres, vient d'adresser à l'amiral Seymour une lettre qui autorise les Anglais à occuper toute la ligne du canal de Suez, à y faire tout ce qu'ils jugeront utile pour expulser les rebel-

couvert et silencieux, entre les deux voitures.

L'œil mauvais de M^{lle} Avrial suivit ce regard et revint à Lucy comme pour lui signaler une proie facile.

Lucy n'avait pas besoin d'inspiratrice. Sa voix se fit mordante en répondant:

— Je vous en félicite. Ce voyage de découverte se change ainsi en voyage de plaisance.

Geneviève, trop absorbée par le but poursuivi, ne saisit pas l'ironie de la phrase, l'aigreur de l'accent. Elle avait retrouvé la fugitive!...

— Lucy, dit-elle en se penchant vers sa belle-sœur, je vous demande en grâce d'abréger notre épreuve. Venez à Charring-Cross-hôtel, où je suis descendue; nous avons à causer sans doute, mais surtout à agir.

— Je n'ai aucun motif de vous refuser un entretien, ma chère; je loge, moi, chez une parente de mon excellente amie, M^{lle} Avrial. Mais c'est plus éloigné. Allons chez vous. Êtes-vous des nôtres, ma bonne amie?

M^{lle} Avrial approuva de la tête, et le landau fit au pas les quelques mètres qui le séparaient de l'hôtel.

Les trois femmes y entrèrent, tandis que Placial, sous prétexte de congédier le cab, demeura discrètement au dehors.

(A suivre.) CLAIR DE CHANDENEUX.

les, et même à couper le chemin de fer d'Ismaïlia à Suez.

Suivant une lettre particulière de Kafr-Dowar, le camp d'Arabi est formé, outre les soldats, de bandes sans discipline, formant environ 50,000 hommes.

Les pillards, venus d'Alexandrie, se livrent à toutes sortes d'excès et massacrent les juifs et les chrétiens.

Arabi est impuissant à maintenir l'ordre.

Le Daily-News reçoit de Port-Saïd la dépêche suivante:

L'amiral Conrad aurait télégraphié à M. de Freycinet, en se plaignant des agissements de M. de Lesseps qui encouragerait les Arabes.

Une dépêche anglaise d'Alexandrie dit que M. de Lesseps est arrivé de Kafr-Dowar avec un sauf-conduit d'Arabi-Pacha. Réouf-Pacha assure qu'Arabi est encouragé à la résistance par M. de Lesseps, M. de Ring, et le consul d'Italie.

Arabi a pris le turban vert et la robe du descendant du Prophète; il est parti pour le Caire.

L'amiral Seymour a rétabli la censure pour les télégrammes de la presse.

Le Khédive organisera un corps de troupes circassiennes et albanaises.

Rome, 30 juillet.

L'Angleterre a invité l'Italie de participer à une action, non-seulement pour la protection du canal, mais pour une action en Égypte.

L'Italie n'a pas cru devoir accepter, par suite de l'acceptation de la Turquie d'intervenir à Alexandrie.

Arabi a massé de grandes forces aux environs du canal de Suez. Les opérations militaires sont attendues bientôt.

Ismaïlia, 30 juillet.

Les dépêches anglaises sur l'attitude de M. de Lesseps sont inexactes. Ses rapports avec Arabi avaient pour but d'assurer l'émigration de 120 Grecs, de protéger le transport du Caire à Ismaïlia, de 35 malades, 11 sœurs, 4 médecins, 4 infirmiers, et d'assurer l'ordre dans la province de Zagazig.

M. de Lesseps persiste à croire que la neutralité du canal ne sera pas violée par les Égyptiens si les Européens ne la violent pas. Il a protesté contre un acte de la marine anglaise contraire aux règlements de la Compagnie.

L'opinion publique, dans tout l'isthme, est conforme aux vues de M. de Lesseps.

REVUE FINANCIÈRE.

Si, pendant la dernière semaine, nous n'avions pas été menacés à la fois d'une crise ministérielle et d'une complication grave de la question égyptienne, nous aurions assisté à un vif mouvement de reprise sur tout l'ensemble du marché, les dispositions étant excellentes. La hausse que nous constatons il y a huit jours a été subitement enrayée, mais deux jours avant la fin de cette semaine, des nouvelles très-rassurantes ont circulé; l'intervention turque est venue simplifier une situation qui menaçait de s'embrouiller. Là-dessus des rachats considérables ont eu lieu et ont ramené les cours aux environs de ceux de la clôture de l'avant-dernière semaine.

Le 3 0/0, qui était à 81.62, est resté à 81.50; l'amortissable, de 81.92, a clôturé samedi à 81.75. Le 5 0/0 était à 115.47 au lieu de 115.50.

Les fonds d'États étrangers ont suivi les mouvements divers de nos rentes.

L'obligation unifiée s'est relevée à 266.25. L'italien reste offert à 87.45, il était à 87.70. Le Turc cote 11 fr. 20.

Certaines valeurs ont subi des fluctuations assez sérieuses.

Ainsi la Banque de France est demeurée en baisse de 25 fr. à 5,395. Le bilan a été cependant très-satisfaisant. L'encaisse présente une augmentation de 9 millions et demi dont 8 millions en or. Les bénéfices se sont avancés de 3,777,279 fr. à 4,358,534 fr.

Le Crédit Foncier s'est maintenu avec fermeté à 1,455 et 1,460. Le montant des prêts du 1^{er} janvier au 30 juin s'est élevé de 1,942 millions à 2,116 millions. Les bénéfices des six mois atteignent 8 millions 1/2.

Les Obligations Foncières 4 0/0 conservent un grand nombre de demandes, comme par le passé. Les capitaux qui se portent sur ces valeurs font un excellent choix.

L'action de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie se négocie sur les cours de 490. C'est un titre appelé à acquérir des cours beaucoup plus élevés. La Compagnie a déjà un portefeuille très-important de prêts fonciers qui donnent à ses bénéfices annuels une première base très-solide.

Quant aux Magasins Généraux de France et d'Algérie, ils sont demandés à 530.

Les bénéfices sont déjà très-considérables et prouvent la grande activité de la société. Aucune affaire sur le Crédit Lyonnais, à 682.50 et à 440 sur le Crédit Général Français; on assure que la réduction de capital de 120 millions à 30

millions est un fait certain — nous présentons le résultat.

Nous aurons peut-être un de ces jours à apprendre celle de la Banque Parisienne; l'action est offerte, sans trouver preneur, à 488.

Le Crédit de France est bien faible à 150, dédaignant la fusion n'a pas peur de rater vivement, on devrait cependant avoir ce que l'on va faire.

La Société Française Financière est bien tenue à 530, le solde du coupon de 40 fr. sera mis en paiement le 1^{er} août.

Le monde financier accueille avec sympathie et confiance les actions et valeurs industrielles du groupe du Comptoir Industriel de France et des Colonies.

L'épargne, en achetant ces valeurs, est certaine d'opérer un placement solide de tout repos. Les bénéfices de cette grande institution de crédit ne reposent pas sur des opérations aléatoires toutes spéculatives, non, elles sont basées sur des affaires solides et sérieuses, comme les établissements légers, les Forges de Champagne, le Canal de Saint-Dizier à Nassy et les Messageries Fluviales de Chine.

L'action Malétra est connue de tous pour son bon revenu, l'obligation des Messageries Fluviales est aussi solide que l'obligation des chemins de fer, cause de la subvention que reçoit la Compagnie du gouvernement.

Les valeurs favorites de la spéculation ont perdu quelque peu de leur avance.

Le Suez est descendu de 2,630 à 2,570.

La Délégation fait 1,980 au lieu de 1,205.

Le Panama a rétrogradé de 543.75 à 537.50.

Par contre, et sans raison juste ni raisonnable, le Gaz s'est élevé à 1,630.

Le marché des actions de nos chemins de fer est en retrait sensible, à l'exception de l'Orléans qui a gagné 12 fr. 50 à 1,342.50; le Lyon a perdu 15 fr. à 1,645; le Midi 10 fr. à 1,220; le Nord 12 fr. à 2,000.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une mort inattendue et prématurée vient d'affliger une des plus honorables familles de Saumur.

M. Laumonier, notaire, a été enlevé subitement, hier soir, à l'affection de ses siens. Ce homme de bien n'était âgé que de 52 ans.

Toute notre population s'associera au deuil de sa veuve, et regrettera la perte d'un des notaires les plus estimés de la ville de Saumur.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'article 4^{er} du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, exercice 1883, d'un crédit extraordinaire de 9,400,000 fr. (envoi de troupes en Égypte), présenté par le ministre (rejeté par 416 voix contre 75).

Tous nos députés ont voté contre.

Scrutin sur l'amendement de M. Allard-Targé au chapitre 5 du budget des finances (repoussé par 322 voix contre 121).

A voté pour: M. Maillé (d'Angers).

Ont voté contre: M. Benoist, Bury, Duffort de Civrac, de Maillé, de Soland et de Terves.

MANŒUVRES D'AUTOMNE.

On lit dans le Journal de l'arrondissement de Châteaubriant:

« Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que le 25^e régiment de dragons ne ferait pas partie des manœuvres de brigade au mois de septembre. La raison en est que, les grandes manœuvres terminées à Tours, ce régiment partirait immédiatement pour Paris par étapes. En revanche, on nous annonce que le régiment de chasseurs en garnison à Angers sera probablement dirigé sur Châteaubriant. »

LE PHYLLXERA

Nous lisons dans la chronique agricole de M. A. Bouchard, publiée par le Journal de Maine-et-Loire:

« Nous venons aujourd'hui rendre compte aux lecteurs du journal de ce que nous avons vu dans les communes de Mazeuil, Verrues, Neuville, que nous avons parcourues et qui avoisinent Saint-Jean-de-Sauves. Notre premier soin a été de nous rendre compte de la situation des districts munes par rapport à la position des districts viticoles du département de Maine-et-Loire voisins de la Vienne, et, la carte à la main, nous avons constaté que Mazeuil et Saint-Jean-de-Sauves étaient situés à vol d'oiseau à environ trente kilomètres du Puy-Notre-Dame et de Montreuil-Bellay. Quoiqu'il en soit, il suffisait d'un vol de phylloxera ailés pour que notre territoire soit contaminé du jour au lendemain; on sait en effet que

les essaims de phylloxera ailés, qui partent à la fin de l'été à la conquête d'une nouvelle proie, peuvent franchir d'un seul bond 13, 15 et 30 kilomètres, selon que le vent leur est plus ou moins favorable.

Si, jetant les yeux vers le département d'Indre-et-Loire au milieu duquel viennent à apparaître tout-à-coup de nombreuses colonies phylloxérées, on s'arrête à la commune de Sainte-Maure (arrondissement de Chinon), où le phylloxera vient d'être constaté, on voit que de ce côté aussi l'insecte américain est à peine distant des coteaux de Saumur de 30 kilomètres. Nous sommes donc directement menacés de l'invasion du phylloxera par deux points à la fois.

A Loudun, des personnes placées pour bien renseigner nous ont affirmé que le phylloxera était également dans les vignes de Trois-Moutiers et de Saint-Léger.

Enfin, à présent, il n'y a pas été constaté officiellement, mais cela ne prouve en rien qu'il n'y soit pas. Si donc nous admettons que l'insecte véritable ce que l'on nous a dit, et ce qui n'est peut-être pas vrai aujourd'hui, pourra bien l'être demain, le péril serait imminent, car ces deux derniers vignobles sont tout au plus éloignés de Monnaie-Bellay, de Saint-Cyr-en-Bourg et de Bellay de 10 à 12 kilomètres, et, pénétrant par là, l'insecte serait jeté tout d'un coup au cœur même du riche et précieux vignoble angevin.

Chemins de fer de la Vendée. — Une nouvelle répartition de la valeur de 5 0/0 vient d'être ordonnée par le juge-commissaire de la famille. Les créanciers vérifiés et affirmés peuvent se présenter chez M. Lissoly, 33, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, pour en toucher le montant.

Ce nouveau dividende porte à 80 0/0 le total des répartitions effectuées à ce jour.

ANGERS.

M. Boiscommun, commissaire central de police à Poitiers, est nommé commissaire central de police à Angers, en remplacement de M. Gallian, qui reçoit une autre destination.

TOURS.

Le Sénat a adopté en première délibération le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Tours à Sargé par ou près de Savigny.

Par décret du Président de la République, M. G. Pallussière a été nommé notaire à Saint-Christophe (Indre-et-Loire), arrondissement de Tours, en remplacement de M. Fourchault, démissionnaire en sa faveur.

NANTES.

Dimanche, vers deux heures du matin, trois jeunes gens faisaient une partie de pêche sur le canal du quai Brancas, au confluent de l'Erdré et de la Loire. L'un d'eux, Charles Le Gall, margear à l'imprimerie Fournier, ayant eu la malheureuse idée de prendre un bain, se lança dans la Loire. Il nagea pendant quelque temps, mais bientôt le courant, très-rapide en cet endroit, ayant entraîné complètement ses forces, Le Gall disparut sous les yeux de ses camarades impuissants à lui porter secours. Le Gall était âgé de 47 ans.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

L'AFFAIRE DU CURÉ DE BRISSAC.

L'autorité républicaine qui nous régit n'en est plus à compter les échecs qu'elle subit, toutes les fois qu'il lui arrive de s'en prendre à un prêtre ou à un congréganiste. Successivement nous avons vu : l'honorable abbé Penot relaxé d'une poursuite inique; le frère instituteur de Méral renvoyé des fins d'une autre plainte; nous avons eu encore l'acquiescement de M. le curé de la Menitré,

Aujourd'hui, nouveau procès, nouveau camouflet, c'est dans l'ordre. Cette fois, c'est qui, le jour de la fête nationale, eut l'audace de trouver mauvais que M. le maire de Brissac fit agréer d'un drapeau tricolore la façade extérieure de son presbytère, et de faire enlever ledit agrément, qui n'en était pas un pour lui.

Là-dessus, la grande colère des républicains de l'endroit s'est traduite par un bel et bon procès-verbal, en suite duquel le ministère public a traduit devant le tribunal correctionnel, pour les faits qui précèdent, non-seulement M. le curé, mais encore, comme auteur principal (!), le sacristain, M. Benoît.

Cette cause avait attiré nombreux auditeurs, dont la plus grande partie devait être désireuse de manger, comme on dit, du prêtre, régal de républicain et de libre-penseur. Cette foule-là a dû se retirer avec une déception cruelle, l'affaire n'ayant eu qu'une solution incidente et défavorable aux adversaires du vénérable ecclésiastique.

M^{rs} Fairé et Bellauger sont au banc de la défense. M. le Procureur de la République Coste, qui siège lui-même, se prépare à lancer des foudres, qui vont frapper dans le vide.

Les faits visés contre les deux honorables prévenus seraient, ne plus ne moins, passibles de l'article 257 du Code pénal dont les dispositions portent l'emprisonnement d'un mois à deux ans contre quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues ou autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation.

Mais M^{rs} Fairé soulève une exception préjudicielle basée sur l'article 182 du Code forestier. M. l'abbé Ribert, en effet, vu son titre d'usufruitier, avait le droit indéniabie d'enlever ou de faire enlever tout objet de décoration de la façade extérieure du presbytère dont il a la jouissance. Le client de M^{rs} Fairé excipe d'un droit réel. Ce droit a été admis par la chambre des requêtes de la Cour de cassation dans son arrêt du 4 février 1879, sur les conclusions favorables d'un républicain, M. le procureur général Barbier. Ce principe, une fois reconnu, doit exonérer M. l'abbé Ribert de toute faute ou délit.

C'est à la juridiction civile qu'il appartient de statuer d'abord de ce chef. M^{rs} Fairé sollicita du tribunal qu'il veuille bien surseoir avant de décider sur le fond.

M^{rs} Bellauger, au nom de M. Benoît, s'est associé à ses conclusions, que M. Coste, procureur de la République, a combattues. Sans contester ce droit d'usufruit du desservant, l'organe du ministère public a déclaré que le prévenu principal, le sacristain Benoît, ne peut opposer la même exception, et a demandé aux magistrats de première instance de passer outre.

Après un long délibéré, le tribunal a rapporté un jugement conforme aux conclusions de la défense, et basé sur l'article 182 du code forestier, dont voici le texte :

« Si, dans une instance en réparation de délit ou contravention, le prévenu excipe d'un droit de propriété ou autre droit réel, le tribunal saisi de la plainte statuera sur l'incident en se conformant aux règles suivantes :

» L'exception préjudicielle ne sera admise qu'autant qu'elle sera fondée, soit sur un titre apparent, soit sur des faits de possession équivalents, personnels au prévenu et par lui articulés avec précision, et si le titre produit ou les faits articulés sont de nature, dans le cas où ils seraient reconnus par l'autorité compétente, à ôter au fait qui sert de base aux poursuites tout caractère de délit ou de contravention.

» Dans le cas de renvoi à fins civiles, le jugement fixera un bref délai dans lequel la partie qui aura élevé la question préjudicielle devra saisir les juges compétents de la connaissance du litige et justifier de ses diligences; sinon il sera passé outre. »

Les magistrats ont pensé que toutes ces circonstances existaient dans la cause, ont renvoyé les parties à fins civiles devant la juridiction compétente qui devra être saisie dans le délai de quinzaine. Justification devra en être apportée au tribunal le 49 août.

Nous l'avons laissé entendre au début; si ce n'est pas une jolie veste pour les poursuivants, c'est au moins un habit aux pans bien écourtés qu'ils ont remporté à Brissac; et c'est M. le maire Gelineau qui n'était pas content!

Henry BESSARD.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Faits divers.

On écrit de Grenoble que M. Auguste Rey, suspendu pour deux mois de ses fonctions de maire de Le Fontanil, et dont le crime

irrémissible était d'avoir célébré un mariage le 14 juillet, vient d'envoyer sa démission au préfet.

Montdidier, 30 juillet. — A Egnaucourt, un jeune homme de dix-huit ans s'est mis, le 14 juillet, en face de la croix, a déchargé sur le Christ son fusil en proférant des paroles sacrilèges : « Je vais crever celui-là ! » Depuis cette époque, le parquet n'a pas encore exercé de poursuites.

Le thé américain. — Dans quelques années, le thé américain pourrait bien venir faire concurrence au thé chinois sur nos marchés. M. Duc vient de fonder près de Summerville une ferme de 50 hectares exclusivement destinée à l'essai de la culture du thé; le gouvernement lui fournit, paraît-il, le terrain pendant vingt années sans redevance.

Reste à savoir si le succès couronnera cette tentative. On sait, en effet, que la culture de cet arbrisseau est assez difficile et que les Chinois ne divulguent pas leurs procédés secrets aux étrangers. On croit cependant les avoir découverts, et on affirme que tous les détails de la préparation des feuilles sont aujourd'hui connus. Nous verrons.

Si du moins les Américains voulaient s'engager à ne pas falsifier leurs produits, nous ne plaindrions guère les Chinois; il est vrai que si le thé américain arrive pur en France, il se trouvera bien des gens qui se chargeront de le frauder.

On trouve, en effet, dans le commerce certains thés qui n'ont du thé que le nom. Nous avalons en toute confiance des infusions de feuilles de Prunier sauvage, de Frêne, de Sureau, de Saule, de Peuplier, etc., des fruits de Lierre, de Houx, de Myrtille, le tout coloré artificiellement de substances diverses, dont quelques-unes sont toxiques.

Si l'on s'étonne après cela que le thé ne favorise pas la digestion.....

BOURSE DE PARIS

DU 31 JUILLET 1882.

Rente 3 0/0.	81 05
Rente 3 0/0 amortissable.	81 60
Rente 4 1/2.	112
Rente 5 0/0.	115 30

Marché de Saumur du 29 juillet

Blé comm ^c . (l'h.)	22 60	Huile de noix.	50	125	—
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	23	Huile chene.	50	—	—
Froment (l'h.)	77	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy ⁿ	77	— luzerne	50	—	—
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780	70	—
Orge.	65	Luzerne	—	780	70
Avoine h. bar.	50	Paille	—	780	45
Fèves.	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune.	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza.	65	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis.	50	2 ^e	—	—	—
Farine, culas.	157	64	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1881,	1 ^{re} qualité	à	»
Id. 1881,	2 ^e	id.	100 à 120
Ordin., env. de Saumur 1881,	1 ^{re}	id.	100 à
Id. 1881,	2 ^e	id.	» à »
Saint-Léger et environs 1881,	1 ^{re}	id.	105 à »
Id. 1881,	2 ^e	id.	100 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 ^{re}	id.	85 à »
Id. 1881,	2 ^e	id.	80 à »
La Vienne, 1881.	—	—	75 à »
ROUGES (2 hect. 30).			
Souza et environs, 1881	—	—	150 à 160
Id. 1881	—	—	» à »
Champigny, 1881	1 ^{re} qualité	150 à	200
Id. 1881.	2 ^e	id.	» à »
Id. 1881.	1 ^{re}	id.	» à »
Id. 1881.	2 ^e	id.	» à »
Varrains, 1881	1 ^{re}	—	125 à 130
Varrains, 1881	2 ^e	—	» à »
Bourgueil, 1881	1 ^{re} qualité	150 à	165
Id. 1881	2 ^e	id.	» à »
Id. 1881	1 ^{re}	id.	» à »
Id. 1881	2 ^e	id.	» à »
Restigné 1881	—	—	140 à 145
Id. 1881	—	—	» à »
Chinon, 1881.	1 ^{re}	id.	140 à 150
Id. 1881	2 ^e	id.	135 à
Id. 1881	1 ^{re}	id.	» à »
Id. 1881	2 ^e	id.	» à »

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an : 10 francs. — Six mois : 6 francs.

Donner aux enfants une idée de ce qu'était la musique chez les peuples de l'antiquité, leur montrer comment elle s'est développée avec les pompes du christianisme, et leur indiquer le caractère particulier que les chants ont conservé dans certaines provinces : tel est le programme adopté par M^{rs} Célanie Carissan, pour une série d'articles, dont le premier paraît dans le numéro de cette semaine du *Jeune Age illustré*. La Gazette de ce numéro a des anecdotes in-

teressantes, et son courrier fait connaître le gros télescope que l'on construit à l'observatoire de Paris.

Voici le sommaire du dernier numéro de *L'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — Défense des passes par les torpilles, par Saint-Marc. — Rouget de l'Isle, par Ch. Frank. — Revue scientifique, par le D^r E. Decaisne. — Highlanders après la revue, par Saint-Marc. — Le vice-amiral Seymour, par R. Bryon. — Courrier du palais, par M^{rs} Guérin. — Episodes du bombardement d'Alexandrie, par Tadée. — *Arsène Guillot* (suite), par P. Mérimée. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{rs} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Brest : Expériences pour la défense des passes par les torpilles. — Choisy-le-Roi : inauguration du monument de Rouget de l'Isle. — Salon de 1882 : G. Guillaumet : *Habitation saharienne*. — L'armée anglaise : Highlanders (Retour au foyer). — Le vice-amiral Frédéric Beauchamp Seymour, commandant en chef la flotte anglaise devant Alexandrie. — Alexandrie : Téléphone installé à bord de l'*Helicon*, pour relier la flotte au consulat d'Angleterre. Défense du service d'eau par des jets de vapeur. — Les cuirassés qui ont pris part au bombardement du 11 juillet. — M^{rs} Allou, sénateur. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HAROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

SOCIÉTÉ

DE

L'OFFICE CATHOLIQUE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les avantages exceptionnels des obligations que la Société de l'Office Catholique offre en ce moment à nos amis et dont ils trouveront plus loin l'annonce et la vue des établissements.

Le public, las des valeurs de spéculation qui dans ces derniers temps ont accumulé tant de ruines, revient avec raison vers les valeurs à revenu fixe, qui, si elles n'offrent pas les avantages de gain, si souvent trompeur des actions, donnent du moins la sécurité du capital tout en assurant un revenu certain et rémunérateur.

Les obligations de la Société de l'Office Catholique, émises à 100 francs, sont remboursables à 125 francs en 25 ans par tirages annuels, et rapportent 6 0/0 payables par trimestres comme les rentes françaises.

Ces obligations ont pour garantie l'actif entier de la Société, c'est-à-dire plus de trois fois le montant des obligations.

Cet actif comprend : le capital action, 700,000 francs, les sommes en caisse et les sommes dues, un matériel considérable, etc., etc.

La Société de l'Office Catholique, chacun le sait, jouit aujourd'hui d'une réputation universelle et sans rivale dans son genre.

La Maison, fondée en 1878 dans des conditions modestes, a vu ses affaires prendre dans ces dernières années une importance considérable.

Ses produits sont connus aujourd'hui, non-seulement en France, où la Société compte près de 9,000 clients, mais encore à l'étranger et jusque dans les missions les plus lointaines.

L'exercice 1881 a donné aux actionnaires 13.80 0/0 du capital versé, et l'exercice courant, malgré la rigueur des temps, ne sera certainement pas inférieur.

C'est que la fortune de cette Société est indépendante de nos vicissitudes politiques et religieuses. Elle a ce grand avantage sur la plupart des entreprises dont la prospérité tient à notre territoire seul de pouvoir trouver dans sa vente à l'étranger et dans l'exportation des débouchés et des profits considérables.

L'encaissement des coupons se fait par l'intermédiaire de tout banquier ou directement en les adressant par lettre au CAISSIER de la Société qui en envoie immédiatement le montant en un mandat ou chèque à vue.

Les obligations dont nos lecteurs trouveront l'annonce plus loin constituent donc un placement de premier ordre comme sûreté et garantie et nous ne saurions trop les engager à en profiter.

Adresser les demandes au directeur, 90, boulevard Montparnasse, à Paris.

E. THÉRON.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

DECLARATION DE FAILLITE.

Par jugement en date du 31 juillet 1882, le sieur Tessier, boulanger, demeurant à Chenehutte-les-Tuffeaux, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 23 mai 1882, jour de l'assignation en déclaration de faillite.

Juge-commissaire : M. Prosper Regnard.

Syndic provisoire : M. Ludovic Proust.

Le greffier, L. BONNEAU.

(432)

Etudes de M^e VINCENT LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^{es} DOUSSAIN et TESSIER, notaires à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Sur licitation

DE LA

PROPRIÉTÉ D'ALBOEUF

D'une contenance de 47 hectares environ,

Consistant en : maison de maître, bâtiments de fermiers, servitudes, cours, jardins, verger, douve, terres labourables, vignes, prés et bois,

Située commune de Forges et par extension commune de Denezé,

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Marchand-Jouault.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^{es} DOUSSAIN et TESSIER, notaires à Doué-la-Fontaine, en l'étude de M^e DOUSSAIN, le dimanche vingt août mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré :

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Rosa Jouault, veuve du sieur Théophile Marchand, ladite dame propriétaire, demeurant à Alboeuf, commune de Forges,

Ayant M^e Le Ray pour avoué ; Contre : M. Jules Creton, charbon, demeurant à Tigné ;

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Théophile-Victor Marchand, issu du mariage de la dame Rosa Jouault avec le sieur Théophile Marchand,

Ayant M^e Beaurepaire pour avoué ; En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Victor Gautier, vétérinaire à Doué-la-Fontaine, subrogé-tuteur ad hoc du mineur Marchand, sus-nommé ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M^{es} Doussain et Tessier, commis à cet effet par le jugement sus relaté, procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après.

DÉSIGNATION.

La Propriété d'Alboeuf, située commune de Forges, et par extension en celle de Denezé, consistant en :

1. Maison de maître, bâtiments de fermiers, servitudes, cours, jardins, verger et douve, d'une superficie de quatre-vingt-quatorze ares soixante-treize centiares, ci... » 94 73

2. La grande pièce d'Alboeuf, terre, d'une contenance de seize hectares trois centiares, ci... 16 » 3

3. La pièce de Denezé, terre, d'une contenance de trois hectares trois ares quinze centiares, ci... 3 3 15

4. Le pâtis du Bois, terre, d'une contenance de un hectare quatre ares quinze centiares, ci... 1 4 15

5. Le bois d'Alboeuf, bois et terre défrichée, d'une contenance de cinq hectares trente-trois ares quarante-sept centiares, ci... 5 33 47

6. Le champ du bois d'Alboeuf, terre, d'une contenance de deux hectares soixante-cinq ares quatre-vingt-huit centiares, ci... 2 65 65

reporter... 26 35 53

Report... 26 35 53

res, ci... 2 65 88

7. La petite pièce des Brandes, terre, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-quatre ares soixante-quinze centiares, ci... 1 84 75

8. La pièce des Brandes, terre, d'une contenance de deux hectares huit ares deux centiares, ci... 2 8 2

9. La pièce de la Douve, terre, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-treize ares quarante-quatre centiares, ci... 1 93 44

10. Le pâtis aux Bœufs, terre, d'une contenance de trois hectares trente-huit ares cinquante-quatre centiares, ci... 3 38 54

11. La Pièce-Douce, terre et vigne, d'une contenance de six hectares quinze ares soixante-douze centiares, ci... 6 15 72

12. Le petit pré d'Alboeuf, pré, d'une contenance de soixante-cinq ares soixante-onze centiares, ci... » 65 71

13. Le pré d'Alboeuf, pré, d'une contenance de un hectare onze ares quarante-huit centiares, ci... 1 11 49

14. Le champ du Pré, terre, d'une contenance de soixante-un ares soixante-cinq centiares, ci... » 61 65

Total des contenance : quarante-six hectares quatre-vingts ares soixante-treize centiares, ci... 46 80 73

MISE A PRIX.

La propriété d'Alboeuf, dont la désignation précède, sera mise aux enchères, en un seul lot, sur la mise à prix fixée d'office, par le jugement sus-énoncé, de soixante mille francs, ci... 60.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2° A M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Gendrière, co-licitant ;

3° A M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

4° A M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile. Saumur, le premier août mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le août mil huit cent quatre-vingt-deux, folio... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(433) Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située à Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Cette propriété, d'une contenance de six hectares renfermés de murs, comprend :

Belle maison d'habitation, servitudes, chalet, quatre hectares de vignes ; prairies, plusieurs sources alimentant une pièce d'eau, au milieu une île dans laquelle il y a un salon formé par des marronniers.

S'adresser à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil. (387)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE, bonne race.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER MAISON

Rue d'Orléans.

S'adresser audit notaire. (310)

Étude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1882.

UNE CLOSERIE

Nommée les PETITES-GRANGES

Située commune de Vivy, occupée par le sieur Maréchal, fermier,

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et environ 5 hectares 50 ares de terre en plusieurs morceaux.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e GOUTARD, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

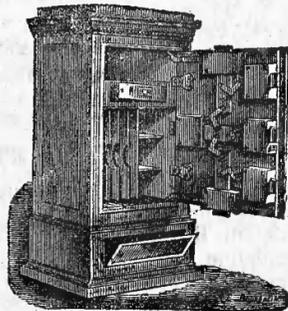
S'adresser rue de la Tonnelles, 19, à Saumur. (423)

PHARMACIE CHEVEVERGNE

Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE

ET GAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire) ;

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

MAGASIN DE PARAPLUIES

Et Mercerie.

M^{me} V^e PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

A VENDRE

COUPES DE PRÉS

S'adresser à M^{me} veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

ON DEMANDE

Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE

Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 25 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20

SOCIÉTÉ DE L'OFFICE CATHOLIQUE

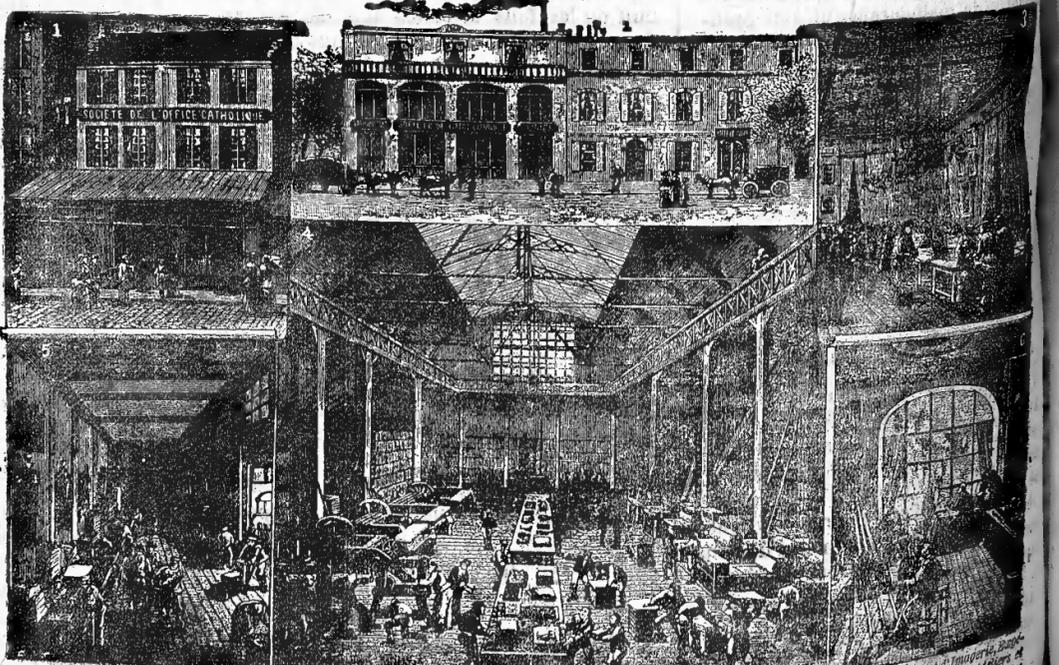
Société anonyme au Capital de 700.000 francs, divisé en 1,200 Actions de 500 fr. — SIÈGE SOCIAL : 90, Boul. Montparnasse, PARIS

ÉMISSION DE 2,000 OBLIGATIONS DE 100 FRANCS

Remboursables à 125 francs en 25 ans par tirages annuels. — Intérêt annuel : 6 francs payables par trimestre comme les rentes françaises

SOUSCRIPTIONS

La Société fera encaisser à domicile, si les souscripteurs le désirent, le montant de toute souscription à plus de 2 Obligations. Elle accepte en paiement tous les titres cotés au cours du jour. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.



N° 1. Etablissement de la rue Bonaparte, n° 70 : Direction, Comptabilité, Magasins de détail, Ateliers d'encadrement et d'impression, etc. N° 2. Etablissement du Boulevard Montparnasse, n° 90 : Imprimerie, Direction de l'imprimerie, Magasins de gros, Ateliers et Entrepôts, Logement du Directeur. N° 3. Magasin de détail. N° 4. Atelier des Machines de 500 mètres carrés situés derrière l'immeuble représenté par la planche n° 2. N° 5. Vue d'une partie de la galerie circulaire de l'Atelier des Machines. N° 6. Vue de l'Atelier des Dessins où se préparent les compositions en couleurs.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR GÉRANT : 90, BOUL. MONTPARNASSE, PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le